



ŒUVRE

Nationale de Secours  
Grande-Duchesse Charlotte

RAPPORT FINANCIER

2023

# NOS CHIFFRES 2023

<b>RÉSULTAT NET 2023</b>	<b>4</b>
<b>LES AIDES 2023</b>	<b>5</b>
Total des aides	6
Aperçu général des aides	7
Ventilation des aides par catégories	8
Montant des aides allouées par projet	15
Évolution des aides allouées 2013-2023	24
<b>RAPPORT DU RÉVISEUR ET COMPTES ANNUELS 2023</b>	<b>27</b>

## Éditeur responsable

Cœuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte  
« La Philanthropie »  
18, rue Léon Laval • Z.I. Am Bann • L-3372 Leudelange  
[oeuvre.lu](http://oeuvre.lu)



RÉSULTAT NET

23

## LE RÉSULTAT NET 2023

Le produit de l'Œuvre ou « résultat net » est composé du résultat de la Loterie Nationale et des revenus propres de l'Œuvre notamment en provenance de son patrimoine immobilier et financier ainsi que de dons ou legs éventuels. En 2023, le produit total de l'exercice s'est élevé à 31.721.606,77 € contre 26.118.909,78 € en 2022 (+21,45 %).

	2023	2022	Variation en €	Variation en %
Résultat de l'exercice	31.721.606,77 €	26.118.909,78 €	5.602.696,99 €	21,45%



LES AIDES

23

## TOTAL DES AIDES 2023

L'ensemble des aides (tous bénéficiaires confondus) allouées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice 2023 s'élève à 30.558.558,87 € contre 23.072.207,57 € en 2022, ce qui constitue une augmentation de 7.486.351,30 € (+ 32,45 %).

La part des aides accordées en 2023 représente 96,33 % du résultat net (88,34 % en 2022 et 116,78 % en 2021).

Résultat / Aides	2023	2022	Variation en €	Variation en %
Résultat de l'exercice	31.721.606,77 €	26.118.909,78 €	5.602.696,99 €	21,45%
Total des aides accordées	30.558.558,87 €	23.072.207,57 €	7.486.351,30 €	32,45%
<b>Part affectée du résultat</b>	<b>96,33 %</b>	<b>88,34 %</b>		

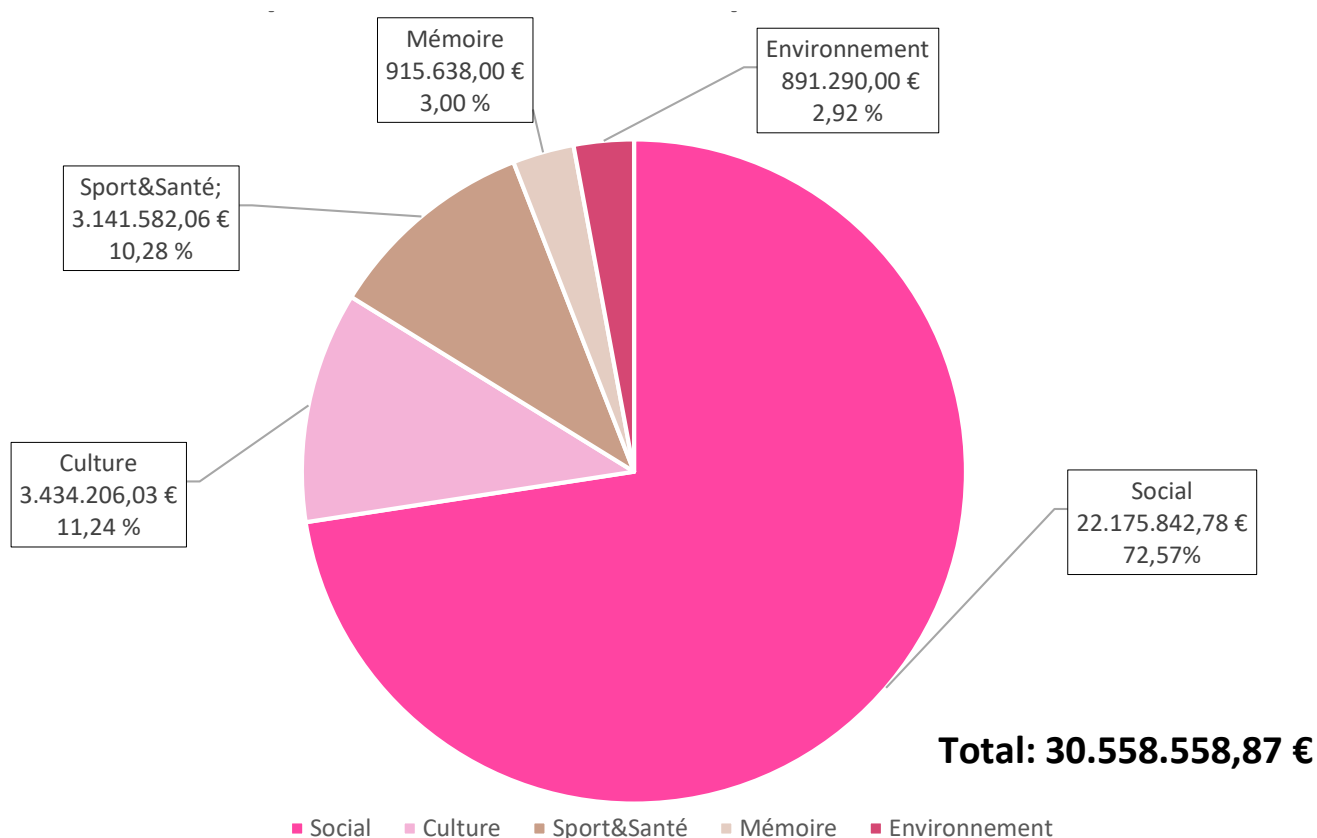
### REMARQUES

- 1) Tous les chiffres et graphiques repris ci-après sont établis sur base du montant des aides totales allouées de 30.558.558,87 € hors redressements précités. Il n'est pas tenu compte de la date de paiement des aides.
- 2) Concernant la répartition des aides entre les 5 champs d'action de l'Œ (Social, Culture, Environnement, Sport & Santé, Mémoire & Patrimoine), de nombreux projets touchent plusieurs champs d'action. Dans ces cas de figure, le dossier est représenté sous le domaine prépondérant.

## APERÇU GÉNÉRAL DES AIDES

Aides accordées	2023	2022	Variation en €	Variation en %
A. Total quotes-parts légales	15.860.803,38 €	13.059.454,89 €	2.801.348,49 €	21,45%
B. Total bénéficiaires récurrents	5.217.180,00 €	5.234.080,00 €	-16.900,00 €	-0,32%
C. Total aides et projets soutenus	9.480.575,49 €	4.778.672,68 €	4.701.902,81 €	98,39%
<b>Total des aides accordées (A+B+C)</b>	<b>30.558.558,87 €</b>	<b>23.072.207,57 €</b>	<b>7.486.351,30 €</b>	<b>32,45%</b>

### RÉPARTITION AIDES TOTALES ATTRIBUÉES PAR DOMAINE EN 2023



# VENTILATION DES AIDES PAR CATÉGORIES

## A. QUOTES-PARTS LÉGALES

Suivant le règlement grand-ducal du 16 janvier 2013 modifiant le règlement grand-ducal du 24 novembre 2009 fixant les quotes-parts des offices sociaux communaux et du Fonds National de Solidarité (FNS) dans le produit de l'Œuvre, les quotes-parts légales envers le FNS et les offices sociaux représentent 50 % du résultat net de l'Œuvre, à hauteur de 1/3 du produit net de l'Œuvre pour le Fonds National de Solidarité et 1/6 pour les offices sociaux. Donc, les quotes-parts légales suivent de manière mathématique l'évolution du résultat net par rapport à l'année précédente.

La quote-part 2023 allouée au Fonds National de Solidarité s'élève à 10.573.868,92 € par rapport à 8.706.303,26 € en 2022 (+1.867.565,66 €).

La quote-part 2023 allouée aux offices sociaux s'élève à 5.286.934,46 € par rapport à 4.353.151,63 € en 2022 (+933.782,83 €).

Les quotes-parts légales augmentent donc au total de 2.801.348,49 € entre 2023 et 2022.

Elles représentent 51,90 % du montant des aides allouées en 2023.

Quotes-parts légales	2023	2022	Variation en €	Variation en %
Fonds National de Solidarité (quote-part 1/3)	10.573.868,92 €	8.706.303,26 €	1.867.565,66 €	21,45%
Offices sociaux communaux (quote-part 1/6)	5.286.934,46 €	4.353.151,63 €	933.782,83 €	21,45%
<b>Total des quotes-parts légales</b>	<b>15.860.803,38 €</b>	<b>13.059.454,89 €</b>	<b>2.801.348,49 €</b>	<b>21,45%</b>



## B. BÉNÉFICIAIRES RÉCURRENTS

Comme par le passé et sur base d'une décision du Conseil d'administration de décembre 2022, l'Œuvre continue de verser les aides récurrentes précitées à 7 institutions bénéficiaires, au Fonds de secours des Luxembourgeois victimes de la guerre 1940-1945 (5 personnes en 2023 versus 6 en 2022) et au Fonds de secours pour les Luxembourgeois à Bruxelles (5 personnes en 2023 versus 6 en 2022).

<b>Bénéficiaires récurrents</b> (sur base d'une décision du CA)	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
Croix-Rouge luxembourgeoise	1.150.000,00 €	1.150.000,00 €	0,00 €	0,00%
Fondation Caritas Luxembourg	1.150.000,00 €	1.150.000,00 €	0,00 €	0,00%
Ligue médico-sociale	1.150.000,00 €	1.150.000,00 €	0,00 €	0,00%
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)	1.025.000,00 €	1.025.000,00 €	0,00 €	0,00%
Fonds culturel national (FOCUNA)	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	0,00%
Kultur lx	300.000,00 €	300.000,00 €	0,00 €	0,00%
natur&ëmwelt Fondation Hëllef fir d'Natur	100.000,00 €	100.000,00 €	0,00 €	0,00%
Fonds de secours des Luxembourgeois à Bruxelles	24.000,00 €	38.000,00 €	-14.000,00 €	-36,84%
Fonds de secours des Luxembourgeois victimes de la guerre 1940-1945	18.180,00 €	21.080,00 €	-2.900,00 €	-13,76%
<b>Total bénéficiaires récurrents</b>	<b>5.217.180,00 €</b>	<b>5.234.080,00 €</b>	<b>-16.900,00 €</b>	<b>-0,32%</b>

Les aides allouées en 2023 aux bénéficiaires récurrents (institutions et personnes physiques) restent quasiment stables et s'élèvent à 5.217.180 € par rapport à 5.234.080 € en 2022 (- 16.900 €).

Elles représentent 17,07 % du montant des aides allouées en 2023.

## C. AIDES PONCTUELLES ALLOUÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN COURS D'EXERCICE

Par aides ponctuelles, il faut entendre, toutes les aides allouées à des projets ou activités

- 1) sur demande spontanée des porteurs de projets
- 2) sur initiative ponctuelle de l'CE par voie d'appels à projets ou d'initiatives similaires ou d'initiatives à vocation permanente telles que les fonds « stART-up », fonds « Prix culture et création », fonds « FormatiON – prévenir le décrochage scolaire », fonds « Voyages d'études et échanges » et le programme de formation pour artistes et créatifs au sein du House of Training.

La somme totale des aides ponctuelles (catégories 1 + 2 précitées) allouées en 2023 s'élève à 9.480.575,49 € par rapport à 4.778.672,68 € attribuées en 2022, ce qui représente une hausse de 4.701.902,81 € (+ 98,39 %).

Les aides ponctuelles représentent 31,02 % du montant des aides allouées en 2023.

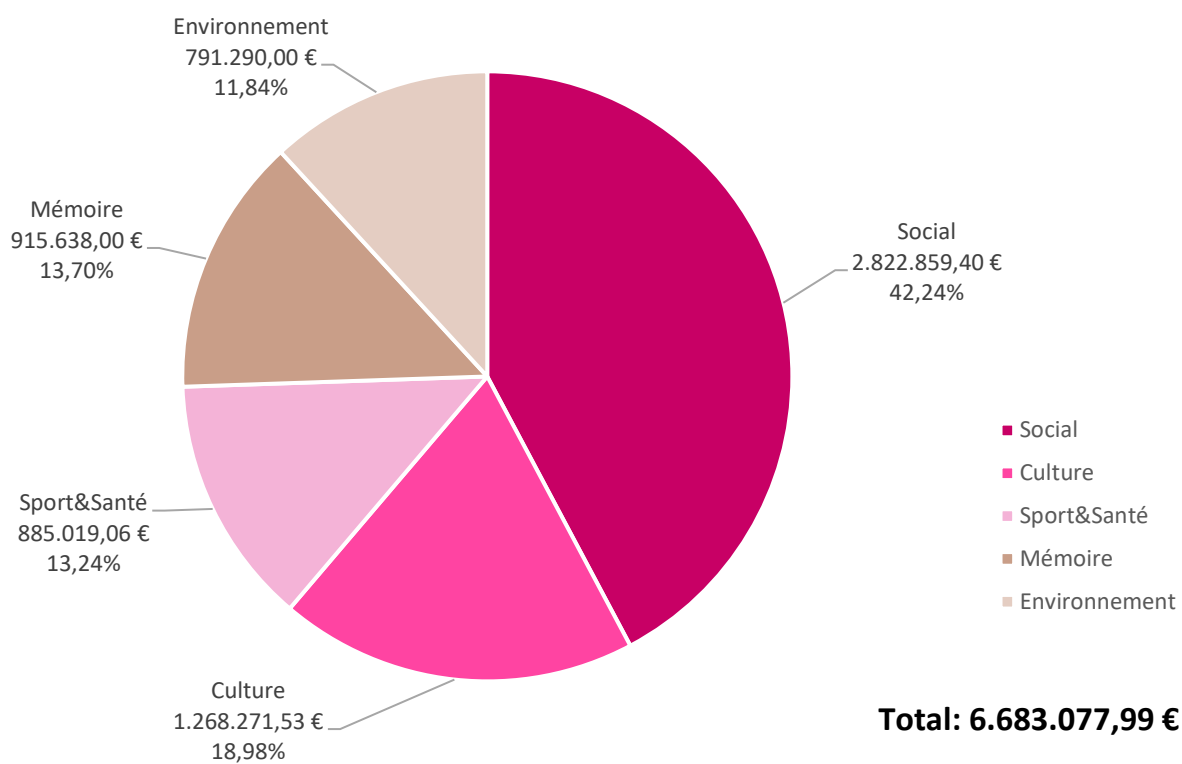
<b>Aides ponctuelles allouées sur base des décisions du CA</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
Total aides et projets soutenus	9.480.575,49 €	4.778.672,68 €	4.701.902,81 €	98,39%

<b>Aides ponctuelles allouées sur base des décisions du CA</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>1) Demandes spontanées des porteurs de projets</b>				
Aides ponctuelles sur initiative des porteurs de projets	6.683.077,99 €	3.607.125,00 €	3.075.952,99 €	85,27%
<b>2) Demandes/projets initiés par l'Œuvre</b>				
Formation pour artistes et créatifs	28.478,00 €	57.303,68 €	-28.825,68 €	-50,30%
Fonds stART-up	549.704,00 €	314.649,00 €	235.055,00 €	74,70%
Appel à projets Tiers-lieux culturels	400.000,00 €	0,00 €	400.000,00 €	100,00%
Fonds prix culture et création	443.852,50 €	159.000,00 €	284.852,50 €	179,15%
Appel à projets Cliché	143.900,00 €	0,00 €	143.900,00 €	100,00%
Appel à projets « Activate - Make your move »	1.231.563,00 €	476.345,00 €	755.218,00 €	158,54%
Fonds « Formation - prévenir le décrochage scolaire »	0,00 €	164.250,00 €	-164.250,00 €	-100,00%
<b>Total demandes/ projets initiés par l'Œuvre</b>	<b>2.797.497,50 €</b>	<b>1.171.547,68 €</b>	<b>1.625.949,82 €</b>	<b>138,79%</b>
<b>Total aides allouées</b>	<b>9.480.575,49 €</b>	<b>4.778.672,68 €</b>	<b>4.701.902,81 €</b>	<b>98,39%</b>

### AIDES PONCTUELLES EN 2023 SUR INITIATIVE DES PORTEURS DE PROJETS

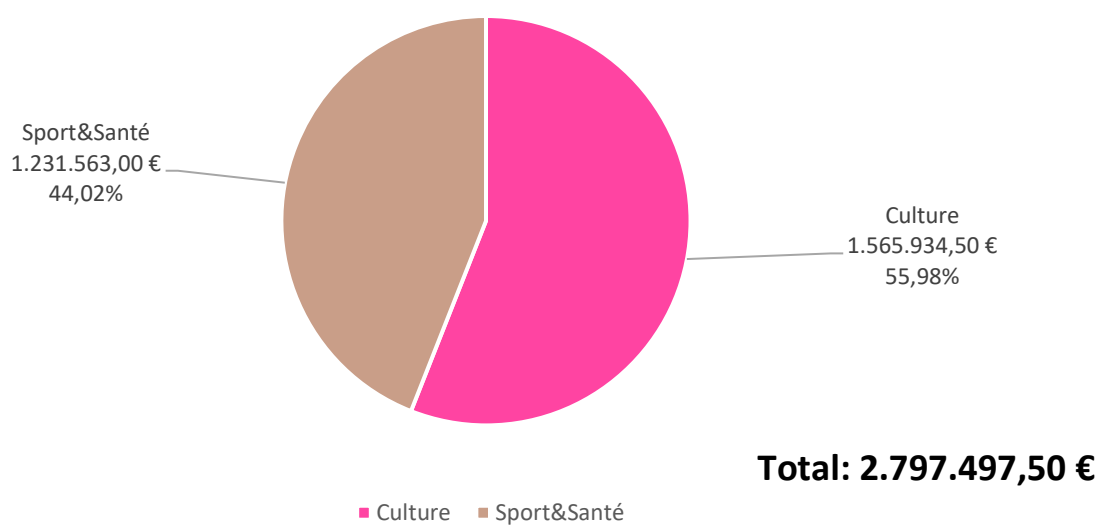
Le montant des aides allouées suite à des demandes spontanées de la part des porteurs de projets s'élève à 6.683.077,99 € en 2023.

Par rapport à 2022, il a augmenté de 3.075.952,99 € (+ 85,27 %) et par rapport à l'année 2021, il a augmenté de 3 %.



### PROJETS INITIÉS PAR L'ŒUVRE EN 2023

Le montant des aides allouées en 2023 dans le cadre d'appels à projets ou d'initiatives lancés par l'Œ s'élève à 2.797.497,50 € ce qui représente une augmentation de 1.625.949,82 € (+ 138,79 %) par rapport à 2022.



Au niveau du nombre de dossiers, le total des demandes d'aides soumises à l'Œ en 2023 s'élève à 279 (contre 291 en 2022 et 332 en 2021).

186 projets ont été soutenus en 2023 ce qui représente un taux d'acceptation de 66,67 %, contre 45,70 % en 2022 et 65,36 % en 2021.

<b>Evolution des dossiers soumis</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Variation</b>	<b>Variation en %</b>
Dossiers soumis	279	291	-12	-4,12%
Dossier soutenus	186	133	53	39,85%
% des dossiers soutenus	66,67%	45,70%		

Statistiques détaillées au niveau des aides ponctuelles :

<b>Demandes/projets soutenus</b>	<b>Total 2023</b>	<b>Dossiers soumis</b>		<b>Variation</b>	<b>Projets soutenus</b>		<b>Variation</b>
		<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023/2022</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2023/2022</b>
<b>1) Demandes spontanées des porteurs de projets</b>							
Aides ponctuelles sur initiative des porteurs de projets	6.683.077,99 €	182	202	-20	144	95	49
<b>2) Demandes/projets initiés par l'Œuvre</b>							
Formation pour artistes et créatifs	28.478,00 €	1	1	0	1	1	0
Fonds stART-up	549.704,00 €	60	39	21	23	13	10
Appel à projets Tiers-lieux culturels	400.000,00 €	1	0	1	1	0	1
Fonds prix culture et création	443.852,50 €	7	6	1	6	2	4
Appel à projets Cliché	143.900,00 €	23	0	23	7	0	7
Appel à projets Activate - Make your move	1.231.563,00 €	5	38	-33	4	17	-13
Fonds FormatiON	0,00 €	0	5	-5	0	5	-5
<b>Total demandes/ projets initiés par l'Œuvre</b>	<b>2.797.497,50 €</b>	<b>97</b>	<b>89</b>	<b>8</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>4</b>
<b>Total aides et projets soutenus</b>	<b>9.480.575,49 €</b>	<b>279</b>	<b>291</b>	<b>-12</b>	<b>186</b>	<b>133</b>	<b>53</b>

# MONTANT DES AIDES PONCTUELLES ALLOUÉES PAR PROJET

## A. AIDES PONCTUELLES

Bénéficiaire (A. Aides ponctuelles)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Lycée Nic Biever Dudelange	Voyage pédagogique à Berlin	6.000,00 €
Esch(t)Kultur asbl	Marionettefestival	25.000,00 €
Anne asbl	Centre de Ressources et de Compétences pour Jeunes à Boulaide (CRCJB)	728.058,00 €
Kultur 21 asbl	Pëttner Summer Nights 2023	12.500,00 €
Fondation Kräizbiereg	Extension et rénovation du domaine Schoumansbongert	523.718,33 €
Gaia-Luxembourg, Weareallonefamily - Resources and Education for Sustainability asbl	Imaginez la Durabilité Ecosocial Ensemble	15.835,00 €
Trifolion Echternach asbl	En Quête	25.000,00 €
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, Luxembourg	Space Settlers	31.000,00 €
Fondation pour l'Accès au Logement	Coaching logement	158.161,07 €
SOS Radicalisation asbl	Eis Geschichten - Hands-On Filmworkshop in the framework of the production of TIOTO2	7.000,00 €
EcoTransFaire s.à.r.l.-S.I.S.	Familles à actions positives	31.500,00 €
Blëtz asbl	Campagne de sensibilisation dans le domaine de l'AVC	32.584,00 €
Fondation Possenhuis	Refonte muséale Musée "A Possen"	363.240,00 €
SOS Faim	TERANGA - Maison de la transition Alimentaire	70.000,00 €
Orchestre National des Jeunes du Luxembourg asbl	Orchestre National des Jeunes du Luxembourg - Année 2023	50.000,00 €
Ecole nationale pour adultes	Echange de jeunes adultes Luxembourg - Népal au sujet de questions concernant le développement durable	6.800,00 €
Co-labor 2 asbl	Infrastructures extérieures - co-labor	121.750,00 €
ALAN asbl	Projet de livre "Toni Konfettoni"	5.000,00 €
Initiative fir Nohaltegkeet INFINO asbl	Responsible Food for our School ! - verantwortlech Ernährung fir eis Schoul ! - Consommation alimentaire durable !	35.000,00 €

<b>Bénéficiaire</b> (A. Aides ponctuelles)	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant décision</b> (en €)
Volleksbühn asbl	Opera Go	10.500,00 €
Art as Experience asbl	Good Morning Heartache	15.968,00 €
STREET PHOTOGRAPHY LUXEMBOURG asbl	Light Leaks Festival 2023 (anc. Luxembourg Street Photography Festival)	20.000,00 €
Ôpen asbl	Ôpen - lancement d'un tiers lieu sur les communes de Junglinster	140.000,00 €
Frënn vum Kass-Haff asbl	Développement des services éducatifs, sociaux et culturels de Kass-Haff	130.000,00 €
Handicaps Solidaires Luxembourg asbl	Solirunbike	2.500,00 €
Fondation Lëtzebuurger Guiden a Scouten am Déngscht vun de Jonken	Réfection du toit de chaume de la maison celte	95.000,00 €
Luxembourg Institute of Health - Etablissement public	Personalised physycal Activity promotioN in arthritis patlentS uSing a sMartphone-based sOlution (PIANISSIMO)	254.719,06 €
Association luxembourgeoise des professionnels du spectacle vivant asbl	Les professions du Spectacle Vivant - diversités des corps et talents, perspectives d'inclusion, échanges	17.000,00 €
Lycée Ermesinde Mersch	Klassenfahrt Berlin	6.248,00 €
Lycée Technique Agricole	Pèlerinage du Souvenir à Sachsenhausen/ Oranienburg	12.000,00 €
Fondation Hôpitaux Robert Schuman (FHRS)	AKTion - Ambulantes Kompetenz Team zur schnellen Intervention "on-demand" (2ème année)	106.650,00 €
Centre de Rencontre et d'Informations pour Jeunes asbl	USE-IT Esch on Tracks	6.000,00 €
352 asbl	352 Football Festival	20.000,00 €
Athénée de Luxembourg	Stolpergedanken	2.983,00 €
Stëmm vun der Strooss asbl	Nouveau restaurant social d'Ettelbrück	75.000,00 €
GERO - Kompetenzzenter fir den Alter asbl	Innovation en matière de prévision des chutes au Luxembourg grâce à la technologie des test cognitivo-moteurs	49.800,00 €
Art in motion asbl	BLOCK PARTY: 50 years of hip hop	35.000,00 €
Groupement des Sylviculteurs asbl	Lëtz reGenerate!	15.000,00 €
CARE in Luxembourg asbl	Correspondants Humanitaires	3.000,00 €
Altercadance asbl	Africa Connection PART 1 - "Turbulence" suivi de "Festival de contes africains"	23.000,00 €
Médecins du Monde asbl	Sensibilisation à l'accès à la santé pour tous au Luxembourg	240.000,00 €
Atert-Lycée Redange	Voyage pédagogique	25.000,00 €
Île aux Clowns asbl	Offrir un spectacle musical pour le bonheur de personnes âgées	17.000,00 €



<b>Bénéficiaire</b> (A. Aides ponctuelles)	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant décision</b> (en €)
Maï Wëllen, Maï Wee, association pour le droit de mourir dans la dignité Lëtzebuerg asbl	Projet de communication - campagne de sensibilisation	30.000,00 €
Eng Zukunft zu Lëtzebuerg asbl	Publication: Projet "Eng Zukunft zu Lëtzebuerg" Les actions de 2019 à 2023 et la situation des réfugiés arabophones au Luxembourg. Un récit	3.935,00 €
Athénée de Luxembourg	Weimar und Dresden: Welche Bedeutung hat das klassische Bildungsideal in der heutigen Zeit	4.311,00 €
Fondation EPI	Aide l'optention d'un permis de conduire	45.000,00 €
Choeur de Chambre de Luxembourg asbl	Grand Concert Beethoven 9 pour le jour de l'Europe	25.000,00 €
CUEVA asbl	CUEVA_Ellergronn	19.850,00 €
AICA Luxembourg asbl	Création d'un nouveau site internet AICA Luxembourg	4.000,00 €
Club des Artistes en Herbe	FORUM de composition Artistes en Herbe 2023	18.000,00 €
Ligue HMC asbl	PIECD Luxembourg 2023	4.660,00 €
Coopération Nord-Sud asbl	"Nord-Sud: un droit pour moi, un droit pour toi" 2023, Exposition interactive et ateliers sur les droits humains des populations défavorisées	7.903,00 €
Art as Experience asbl	Me an My Shadow II	12.700,00 €
AWA - As We Are asbl	Plate-Forme AWA part 3 (2024)	25.000,00 €
Lycée Nic Bieber Dudelange	Bréng mer mol de Josy!	2.300,00 €
Fussball-Club White Lion	Terrain d'égalité	4.000,00 €
DKollektiv	D'Wandraad	28.270,00 €
frESCH asbl	CoPro, Coordinate artistic programming in the new climate regime	23.000,00 €
Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg asbl	La musicothérapie au service des DPI et BPI	43.289,00 €
UP_ Foundation	Plaidoyer pour l'Education au Luxembourg	50.000,00 €
Anonym Glécksspiller asbl	Besondere Maßnahmen zur Förderung der Sichtbarkeit und der Aufmerksamkeit für die Mission des Zenter fir exzessiivt Verhalen a Verhalenssucht (ZEV) in der breiten Öffentlichkeit.	107.000,00 €
Les Amis de St Pirmin - Pörmesfrönn asbl	50 Joer Pörmesfrönn - Liewege Pörmesknupp	15.000,00 €
Athénée de Luxembourg	Voyage éducatif au Cap Vert	5.000,00 €
I love Graffiti asbl	I Love graffiti am Schluechthaus	14.965,53 €
Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science asbl	Congrès GOTS Luxembourg 2023	30.000,00 €
Atert Lycée Redange	sur les traces du roman autobiographique "un secret" de Philippe Grimbert	1.960,00 €
Société Avicole de Belvaux asbl	Local TUC	10.000,00 €

<b>Bénéficiaire</b> (A. Aides ponctuelles)	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant décision</b> (en €)
Kopla Bunz asbl	KopLAACHBus 2.0	13.000,00 €
Enfants Défavorisés de l'Ile de Madagascar asbl	Des PETITS gestes pour une planète en GRAND danger	4.700,00 €
Maacher Lycée	Voyage pédagogique	12.000,00 €
Production d'Artistes Pluriels asbl	L'Echo des Balafons	4.500,00 €
Fondation du Grand-Duc Henri et de Grande-Duchesse Maria Teresa	Assistance et secours au Luxembourg 2022	96.281,00 €
Trifolion Echternach asbl	Festival Echterlive 2023 - programme cadre	26.706,00 €
Emweltberodung Lëtzebuerg asbl	Mol nach emol	13.000,00 €
Foodsharing Luxembourg asbl	Foodsharing Collab	20.850,00 €
Cercle des Associations de Patients asbl	Création d'un répertoire de toutes les associations de patients présentes au Grand-Duché	100.923,00 €
Independent Little Lies asbl	4.48 Psychosis	10.000,00 €
Lucoda asbl	Ongoing	20.000,00 €
Fanfare Municipale Luxembourg Bonnevoie asbl	Bonneweger Fanfare und die Rolle der Amateurblasmusikvereine	10.000,00 €
Youth4Planet Luxembourg asbl	Die Klimakonferenz COP28: ein kritischer Dialog mir der Jugend	29.800,00 €
Youth4Planet Luxembourg asbl	CreativVelo Luxembourg Tour 2023/24	25.000,00 €
Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale asbl	Brochure pédagogique "D'Christine hues Schizophrenie"	16.000,00 €
Life asbl	Projet Futti / Renosolid	48.518,00 €
Luxembourg Transplant asbl	Journée Mondiale du don d'organes 2023	8.000,00 €
Luxembourg Paralympic Committee asbl	Projekt Personal LPC: Verbandsentwicklung / Chargé développement et de formation	127.500,00 €
Centre de Médiation asbl	Colloque International AIFI : "Et l'enfant dans tout ça ?"	20.000,00 €
Lycée du Nord	Visite du camp de concentration Natzweiler Struthof	1.240,00 €
Ecole Privée Sainte Anne Ettelbruck	Voyage d'études à Berlin	4.670,00 €
La Communauté des Lituanais au Luxembourg asbl	International Children's Literature Festival "Book On!"	23.000,00 €
Association du Musée National d'Histoire Militaire asbl	Ein Luxemburger in NS-Haft. Die Tagebücher von Joseph Stephany	23.000,00 €
Inter-Actions asbl	Comprendre Auschwitz et faire mémoire	8.568,00 €
Confédération Nationale de Danse asbl	Stage d'été organisé par la Confédération Nationale de Danse depuis 2016 au Luxembourg	8.100,00 €
Lukraine asbl	Sustainable IT development of Lukraine	20.000,00 €
Lycée technique agricole	Kent Study Tour 2023	5.000,00 €

<b>Bénéficiaire</b> (A. Aides ponctuelles)	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant décision</b> (en €)
Maison de la Culture Mersch asbl	Re V Ivre (Ensemble blanContact)	20.000,00 €
Luxembourg University Foundation, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg	Twin a Nurse	20.663,00 €
Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg asbl	Guide pour la vie associative	3.500,00 €
One People asbl	Black History Month - Luxembourg	21.500,00 €
Veräin fir Waldorfpädagogik Lëtzebuerg asbl	Voyage d'études de la classe de 2e IB à Leipzig, Berlin et au mémorial de Ravensbrück	4.561,00 €
Festival of English Language School Theatre asbl	FEST 2024	5.000,00 €
La voix des survivant(e)s asbl	I'M POSSIBLE @ La Voix des Survivant(e)s	3.987,00 €
Centre de Rencontre et d'Informations pour Jeunes asbl	SALidarité	16.150,00 €
ASTI asbl	demande d'aide unique en faveur d'une jeune luxembourgeoise	2.262,00 €
Comité luxembourgeois pour l'UNICEF asbl	Voyage culturel et social de jeunes à Genève	7.749,00 €
Centre National de Prévention des Addictions	Forum Resilienz und Gesundheitsförderung - Resilienzentwicklung in einer konsumorientierten Welt	14.850,00 €
La Concierge asbl	Lost Symbiosis	12.000,00 €
Filmreakter asbl	La Capsule	38.170,00 €
natur&émwelt Fondation Hëllef fir d'Natur	Pédagogie de la nature dans la réserve naturelle de Schlammwäldchen	63.000,00 €
Association Luxembourgeoise pour le Dialogue Interculturel asbl	Chance	10.000,00 €
Yolande COOP SIS	Rénovation du Jardin des papillons	50.000,00 €
Solidarität mit Hörgeschädigten asbl	Verstehen	9.500,00 €
Voices International asbl	Voices International - CSIC Musical Exchange	4.000,00 €
UNIO'N VUN DE LETZEBUERGER RESISTENZLER	Evasion du camp de concentration de Buchenwald	25.000,00 €
Kopla Bunz asbl	A propos Liewen	7.000,00 €
Association du Musée National d'Histoire Militaire asbl	"Ons zerschloen Dierfer" – Wissenschaftliches Sammelband zum Wiederaufbau Luxemburgs in der Nachkriegszeit (1944-1960) – Band 2: Der Wiederaufbau Echternachs	6.000,00 €
Société luxembourgeoise de littérature générale et comparée asbl	Colloque interdisciplinaire "Littérature et musique au Luxembourg"	474,00 €
Canopée Production asbl	Arts & Potager 2024-2025	40.000,00 €
Mouvement Ecologique asbl	Grün und lebendig statt Grau und monoton - Planung und Umgestaltung von naturnahen und klimafreundlichen Lern- und Pausenräumen	13.000,00 €
Agence du Bénévolat asbl	Refonte du Label de Qualité BENEVOLAT	72.300,00 €
Luxembourg University Foundation, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg	Cinqfontaines - Threads	468.264,00 €

<b>Bénéficiaire</b> (A. Aides ponctuelles)	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant décision</b> (en €)
Société Avicole de Belvaux asbl	Local TUC	80.000,00 €
Les Amis du Musée Henri Tudor asbl	Refont de l'exposition permanente	202.850,00 €
UP_FOUNDATION	Seeds for Education	5.800,00 €
Comité Auschwitz asbl	Hugo Heumann Erlebtes-Erlittenes (2e édition) & Carnet pédagogique	20.000,00 €
Confédération Nationale de Danse asbl	Demande "Der Traum" Junior Company CND Luxembourg	7.500,00 €
Lycée Michel-Rodange Luxembourg	Bildungsreise nach Auschwitz (Organisator: "Témoins de la 2ème génération")	1.700,00 €
Art in motion asbl	BLOCK PARTY	24.990,00 €
natur&émwelt asbl	Léieren an der Natur	55.440,00 €
Centre de Liaison, d'Information et d'Aide pour les Associations issues de l'Immigration au Luxembourg asbl	41° édition du Festival des Migrations, des Cultures & de la Citoyenneté - "Un Festival Hors-Saison"	10.000,00 €
Tennis Club d'Esch-sur-Alzette asbl	Tennis pour tous	8.000,00 €
Reidener Jugendtreff asbl	DREAMLAND	30.000,00 €
Luxembourg University Foundation, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg	Zwischen Freundschaft und Politik: Wenig bekannte Seiten der Geschichte der ukrainisch - luxemburgischen Beziehungen	41.444,00 €
LUkraine asbl	Mental Health Counseling Project	65.160,00 €
Catch Music asbl	Catch Music Festival 2024	7.000,00 €
Iron Sparks asbl	The Iron Showdown: One Passion, Many Abilities	5.850,00 €
Fussball-Club White Lion asbl	Exploration des Favelas : Football, Culture et Lutte Contre le Racisme au Brésil. FONDS « VOYAGES D'ÉTUDES ET ÉCHANGES »	8.500,00 €
Péitenger Jugendhaus asbl	Notre tour d'Europe en 2024	8.500,00 €
Carré Rotondes asbl	Saison Culturelle 2023-24	17.000,00 €
Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale asbl	L'entraide entre adolescents : Premiers secours en santé mentale à l'attention des jeunes	280.000,00 €
Douri asbl	L'art à partager -ArtWem pour les personnes âgées et retraitées-	16.000,00 €
ViArt asbl	11e KanschTour 2024	27.700,00 €
Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales asbl	Sonderausgabe "arc Fachmagasinn fir Pedagogik a Sozial Aarbecht" - 45 Joer ances	8.000,00 €
Art as Experience asbl	introSPEXion	6.700,00 €
<b>TOTAL 2023</b>		<b>6.683.077,99 €</b>

## B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Formation pour artistes et créatifs

<b>Bénéficiaire</b> (B. Initiatives de l'Œuvre – Formation pour artistes et créatifs)	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant décision</b> (en €)
House of Training	Formation pour artistes et créatifs	28.478,00 €
<b>TOTAL 2023</b>		<b>28.478,00 €</b>

## B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Fonds stART-up

<b>Bénéficiaire</b> (B. Initiatives de l'Œuvre – Fonds stART-up)	<b>Nom du projet</b>	<b>Montant décision</b> (en €)
Fernanda Toffoletto	Pinatti Stange / Fernanda Stange	25.000,00 €
Arthur Stockel	Projet Weber - Arthur Stockel	24.000,00 €
Raphaëlle Larcord	Traduire et exporter la littérature luxembourgeoise	25.000,00 €
Sandra Lieners	The Book	25.000,00 €
Mary Audrey Ramirez	Forced Amnesia	25.000,00 €
Niels Engel	ENGLBRT	25.000,00 €
Yulia Vershinina	(ré)inventions à deux pianos	20.024,00 €
Aline Forçain	Sunnjôn	25.000,00 €
John Welter	Don Piano	25.000,00 €
Damiano Picci	In Between the lines	25.000,00 €
Ahmed Radwan	EP recording - "Rewaya"	16.567,00 €
Jérôme Koch	Game Design / Game Development	25.000,00 €
Stephen Korytko	Périgord	25.000,00 €
Laurent Biver	Laurent - Chanteur, guitariste et producteur de musique	14.113,00 €
Antoine Honorez	Forget Me Not	25.000,00 €
Solène Sillièr	Fondations Archi	25.000,00 €
Duncan Hodgkinson	Dante's Duel with Solitude	25.000,00 €
Katharina Bintz	Innen / Nacht	25.000,00 €
Angelika Docian-Jaworska	EggShell Wonders	25.000,00 €
Claude Thoma	Hôtel des Nations	25.000,00 €
Brian Caillet	We need to find each other	25.000,00 €
Catarine Calçada Barbosa	Mary's Daughters	25.000,00 €
Martina Menichetti	Authentica	25.000,00 €
<b>TOTAL 2023</b>		<b>549.704,00 €</b>

## B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Appel à projets Tiers-lieux culturels

Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Appel à projets Tiers-lieux culturels)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Lagerkultur asbl	LAG-HQ: a community-driven venue for experimental co-creation and intercultural movement.	400.000,00 €
<b>TOTAL 2023</b>		<b>400.000,00 €</b>

## B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Fonds Prix Culture et Création

Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Fonds Prix Culture et Création)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Filmreakter asbl	Lost Weekend - 48h Film Challenge	175.252,50 €
Lêt'z Arles asbl	Lêt'z Arles 2024 - 2025 - 2026	120.000,00 €
Solistes Européens Luxembourg asbl	Intégration de jeunes musiciens résidents dans l'orchestre	100.000,00 €
Kultur I lx - Arts Council Luxembourg	Pavillon luxembourgeois - La Biennale di Venezia	25.000,00 €
Seti asbl	Propulsion #2	21.000,00 €
Confédération Nationale de Danse asbl	Demande pour le Concours National de Danse	2.600,00 €
<b>TOTAL 2023</b>		<b>443.852,50 €</b>

## B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Appel à projet Cliché

Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Appel à projet Cliché)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Valerie Reding	I'm not afraid of monsters, because I once loved one	16.000,00 €
Corina Ciocarlie	Dudelage, portrait de groupe avec dame migrants et hauts-fournaux	25.000,00 €
Jessica Theis	Wee bass du?	25.000,00 €
Collectif Sanguin asbl	Porte-Voix	23.000,00 €
Birte Nienaber/Université du Luxembourg	Reclaiming our stories beyond integration	15.000,00 €
Insight Luxembourg asbl	Embodied Stories	25.000,00 €
Stéphanie Heuertz	Zesummen anescht - anescht zesummen	14.900,00 €
	<b>TOTAL 2023</b>	<b>143.900,00 €</b>

## B. INITIATIVES DE L'ŒUVRE – Appel à projets « Activate - Make Your Move »










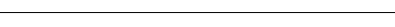

Bénéficiaire (B. Initiatives de l'Œuvre – Appel à projets « Activate - Make Your Move »)	Nom du projet	Montant décision (en €)
Back to Sports asbl	Adventure 2 Nature	300.000,00 €
Association d'Aide par le Travail thérapeutique pour Personnes Psychotiques - ATP asbl	CF Mensa Sana	31.563,00 €
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois asbl	Lëtzebuerg lieft Sport - WeMove!	650.000,00 €
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois asbl	Lëtzebuerg lieft Sport - System Development	250.000,00 €
	<b>TOTAL 2023</b>	<b>1.231.563,00 €</b>

# ÉVOLUTION DES AIDES ALLOUÉES 2013-2023

## LES RÉSULTATS DE L'ŒUVRE 2013-2023

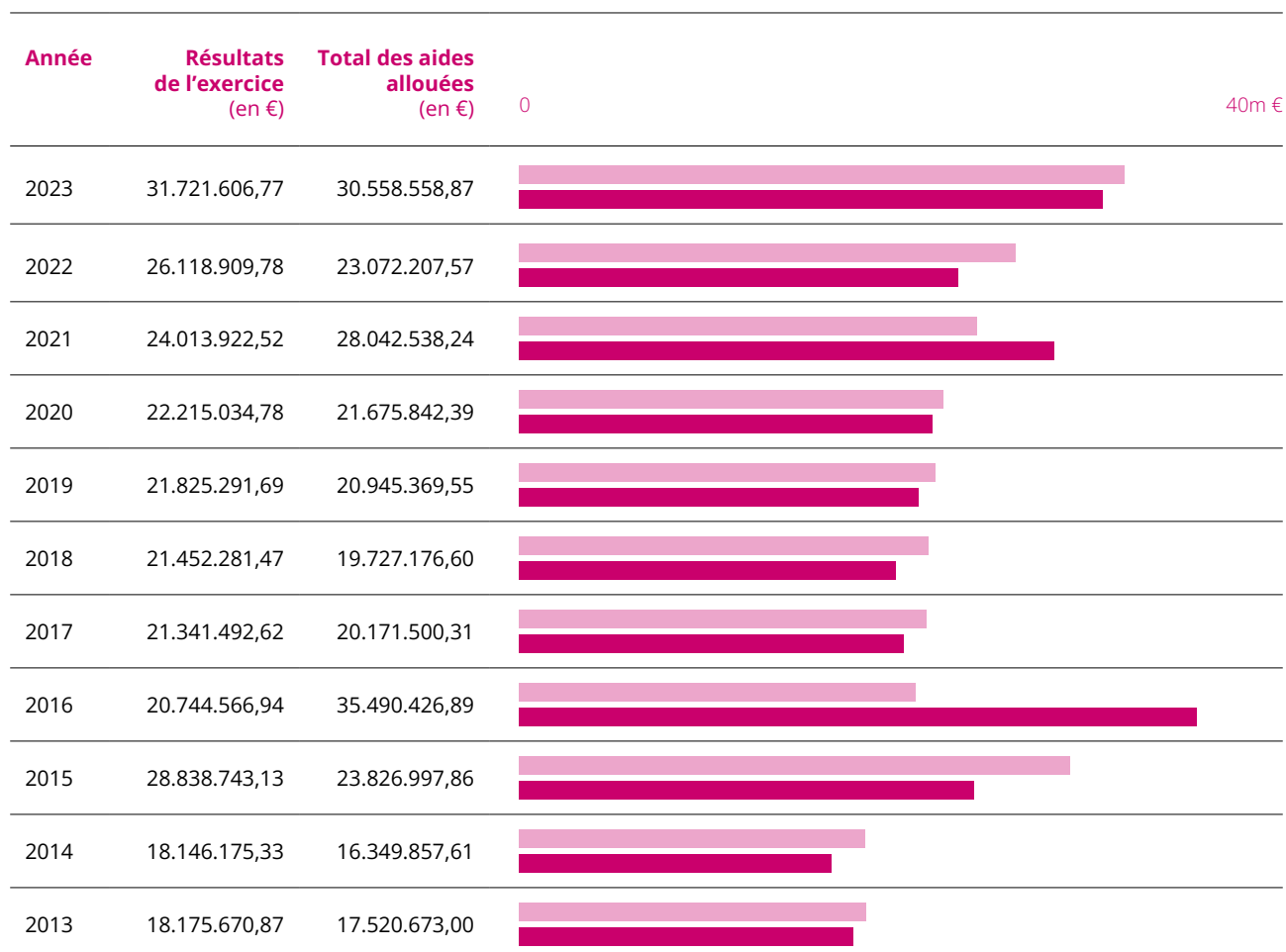
(HORS AMENDEMENTS DES DÉCISIONS DU CA)

### TOTAL DES AIDES ALLOUÉES 2013-2023

Année	Montant (en €)	0	40m €
2023	30.558.558,87		
2022	23.072.207,57		
2021	28.042.538,24		
2020	21.675.842,39		
2019	20.945.369,55		
2018	19.727.176,60		
2017	20.171.500,31		
2016	35.490.426,89		
2015	23.826.997,86		
2014	16.349.857,61		
2013	17.520.673,00		

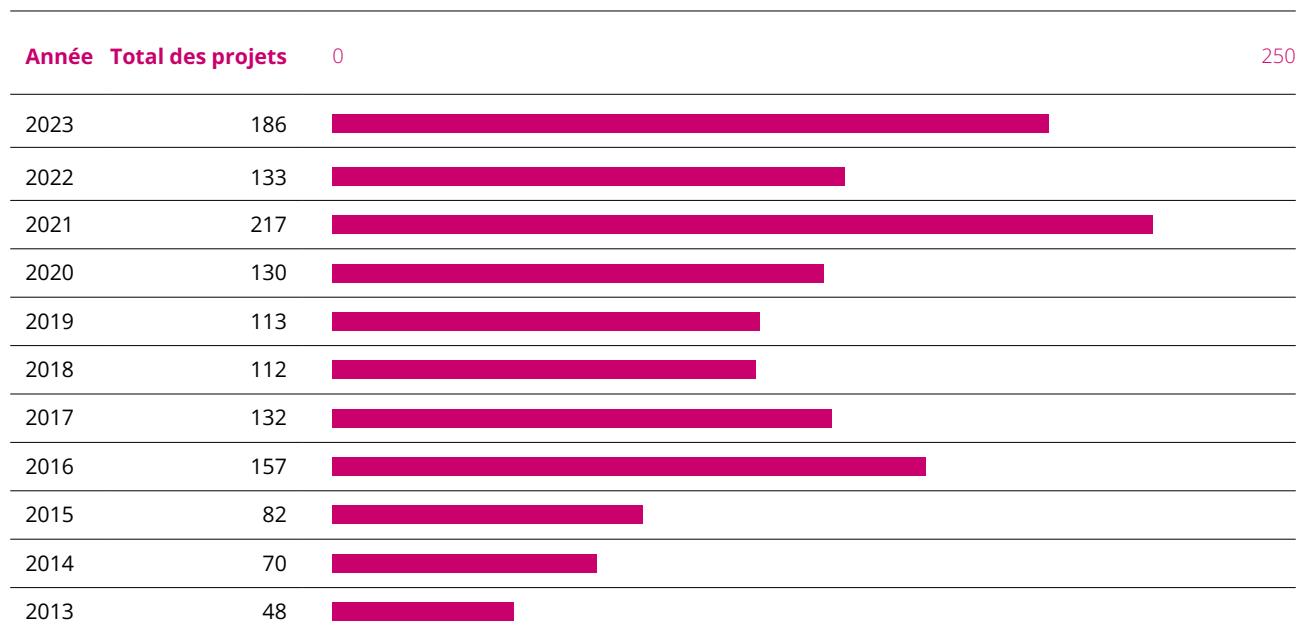


## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013-2023



■ Résultats de l'exercice (en €)    ■ Total des aides allouées (en €)

## TOTAL DES PROJETS SOUTENUS\* 2013-2023



(\*) Ceci inclut aussi bien les demandes spontanées de la part des porteurs de projets que les initiatives soutenues dans le cadre des appels à projets initiés par l'Œuvre.



RAPPORT DU RÉVISEUR

23

**ŒUVRE NATIONALE DE SECOURS  
GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

**COMPTES ANNUELS ET RAPPORT  
DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

**31 DÉCEMBRE 2023**

**CA : 24 avril 2024**

R.C.S. Luxembourg : J32  
18, rue Léon Laval  
L-3372 Leudelange  
Luxembourg

**TABLE DES MATIÈRES**

	Pages
RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1-4
COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023	
- Bilan	5 - 6
- Compte de profits et pertes	7
- Annexe aux comptes annuels	8 - 25



Deloitte Audit  
Société à responsabilité limitée  
20 Boulevard de Kockelscheuer  
L-1821 Luxembourg

Tel: +352 451 451  
www.deloitte.lu

Au Conseil d'Administration de  
L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte  
18, rue Léon Laval  
L - 3372 Leudelange

## **RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (« l'Etablissement ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces comptes annuels sont établis par le Conseil d'Administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte conformément aux principes comptables définis en note 2 des comptes annuels.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Etablissement au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables relatifs à l'établissement tels que définis en note 2 des comptes annuels.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et ISA 800 telle qu'adoptée par l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Etablissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Société à responsabilité limitée au capital de 360.000 €  
RCS Luxembourg B 67.895  
Autorisation d'établissement 10022179

© Deloitte Audit, SARL

***Observations – Principes comptables et restrictions sur l'utilisation du présent rapport***

Nous attirons l'attention sur la note 2 des comptes annuels qui décrit les principes comptables suivis pour l'établissement des comptes annuels. Les comptes annuels ont été établis pour les stricts besoins du Premier Ministre, Ministre d'Etat, et du Conseil d'Administration. Les comptes annuels peuvent en conséquence ne pas convenir pour répondre à un autre objectif. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

***Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels***

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux principes comptables relatifs à l'établissement tels que définis en note 2 des comptes annuels, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

***Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Etablissement.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



**Deloitte.**

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Brucher', with a small square mark above the first letter.

Luc Brucher, Réviseur d'entreprises agréé  
*Partner*

April 24, 2024

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

**Bilan au 31.12.2023**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>ACTIF IMMOBILISE</u></b>			
Immobilisations incorporelles	3	32 050,69 €	28 373,55 €
Immobilisations corporelles	4		
Terrains et constructions		14 852 056,58 €	15 315 135,52 €
Installations techniques et machines		50 127,74 €	78 707,68 €
Autres installations, outillage et mobilier		414 406,07 €	379 481,68 €
Immobilisations financières	5		
Titres ayant le caractère d'immobilisations		37 136 601,44 €	26 320 232,56 €
Autres prêts		2 641 965,95 €	2 300 821,54 €
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>55 127 208,47 €</b>	<b>44 422 752,53 €</b>
<b><u>ACTIF CIRCULANT</u></b>			
Stocks			
Matières premières et consommables		166 602,31 €	226 222,30 €
Billets instantanés		793 569,64 €	807 220,35 €
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2 830 145,35 €	2 475 368,47 €
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	2 236 450,44 €	3 297 702,80 €
Parts payées et accordées d'avance	7	29 510 337,87 €	22 659 130,53 €
Avoirs en banques, CCP et en caisse		53 463 982,83 €	55 800 337,13 €
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>89 001 088,44 €</b>	<b>85 265 981,58 €</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	8	<b>313 600,91 €</b>	<b>100 569,35 €</b>
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>144 441 897,82 €</b>	<b>129 789 303,46 €</b>

Les notes présentées en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

**Bilan au 31.12.2023****- Suite -**

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
<b><u>RESERVES</u></b>			
Autres réserves	9		
Réserve à long terme		8 060 735,25 €	8 060 735,25 €
Réserve à court terme		9 801 223,45 €	8 875 807,14 €
Fonds dédiés		-	-
Fonds dédiés sur legs		319 168,04 €	197 500,00 €
<b>RESULTATS REPORTEES</b>	10	55 036 343,03 €	51 698 231,82 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		31 721 606,77 €	26 118 909,78 €
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		104 939 076,54 €	94 951 183,99 €
<b><u>PROVISIONS</u></b>			
Provisions pour pensions et obligations similaires	15	379 375,09 €	1 090 945,46 €
Autres provisions	11	5 991 869,37 €	5 247 202,39 €
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		6 371 244,46 €	6 338 147,85 €
<b><u>DETTES</u></b>			
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 694 713,35 €	2 832 823,02 €
Gains à payer	12	5 677 670,95 €	5 183 576,31 €
Autres dettes			
Dettes fiscales		396 853,81 €	377 714,88 €
Dettes au titre de la sécurité sociale		371 474,73 €	235 005,93 €
Autres dettes	6,7		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		18 006 382,84 €	16 540 987,05 €
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		3 288 195,83 €	1 681 265,00 €
<b>TOTAL DETTES</b>		31 435 291,51 €	26 851 372,19 €
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	8	1 696 285,31 €	1 648 599,43 €
<b>TOTAL DU BILAN (PASSIF)</b>		<b>144 441 897,82 €</b>	<b>129 789 303,46 €</b>

Les notes présentées en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

**Compte de Profits et Pertes pour l'exercice clos le 31.12.2023**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2023	2022
Revenu brut des jeux	13	76 843 078,44 €	63 583 093,59 €
Autres produits d'exploitation	17	693 879,60 €	519 870,03 €
Matières premières et consommables et autres charges externes			
Matières premières et consommables, billets instantanés		-654 706,47 €	-642 535,66 €
Autres charges externes	14	-35 464 396,77 €	-26 237 985,50 €
Frais de personnel	15		
Salaires et traitements		-6 089 119,27 €	-5 514 904,02 €
Charges sociales couvrant les pensions		-461 390,09 €	-421 300,23 €
Autres charges sociales		-285 565,01 €	-262 160,72 €
Autres frais de personnel		-668 112,39 €	-1 201 406,02 €
Corrections de valeurs			
sur frais d'établissement et immobilisations corporelles et incorporelles	3, 4	-723 331,90 €	-1 503 995,17 €
sur éléments de l'actif circulant		-39 869,05 €	-57 254,98 €
Autres charges d'exploitation		-3 055 233,92 €	-2 471 182,89 €
Autres intérêts et autres produits financiers	5	1 472 043,33 €	2 606 963,55 €
Corrections de valeurs sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	5	786 307,06 €	-2 004 941,81 €
Intérêts et autres charges financières	5	-631 976,79 €	-273 350,39 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>31 721 606,77 €</b>	<b>26 118 909,78 €</b>

Les notes présentées en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

## NOTES AUX COMPTES ANNUELS

## NOTE 1 - GÉNÉRALITÉS

L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte (ci-après « l'Œuvre ») a été créée par l'Arrêté grand-ducal du 25 décembre 1944. Son objectif initial consistait à venir en aide aux victimes de la Deuxième Guerre Mondiale. Son périmètre a été élargi au fil des années pour soutenir de multiples activités philanthropiques et projets menés par des organisations relevant des domaines du social, de la protection de l'environnement, de la culture, du sport & santé et de la mémoire & patrimoine.

Pour faire face à ses engagements, l'Œuvre dispose des ressources financières suivantes :

- les revenus provenant de la Loterie Nationale,
- les dons et legs,
- les subsides et subventions,
- les prélèvements sur toutes sortes de loteries et de paris relatifs aux épreuves sportives au profit de l'Œuvre fixés par le ministre ayant la réglementation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives dans ses attributions, et
- les revenus propres et les revenus divers.

En pratique, la quasi-totalité des moyens financiers de l'Œuvre sont générés par la Loterie Nationale.

La loi du 22 mai 2009 relative à l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et à la Loterie Nationale telle que modifiée (la « Loi »), dispose que l'Œuvre est un établissement public possédant la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière. Les missions de l'Œuvre telles que définies dans la Loi sont :

- de venir en aide aux Luxembourgeois victimes de la guerre 1940-1945 ;
- de soutenir des organismes œuvrant dans le domaine social en vue de réaliser les objectifs que ces organismes se sont fixés dans leurs statuts ;
- de soutenir des organismes œuvrant au niveau national dans les domaines de la culture, du sport et de la protection de l'environnement ;
- de participer aux dépenses des offices sociaux communaux et du Fonds national de solidarité dans les limites à préciser par le règlement grand-ducal ;
- d'organiser et de gérer la Loterie Nationale.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS (suite)**

Afin de réaliser sa mission, l'Œuvre peut :

- octroyer des subsides, prix, récompenses et autres soutiens financiers ;
- lancer des appels à projets ;
- promouvoir des études, recherches et autres activités scientifiques ;
- créer d'autres sociétés, organismes, fondations, associations ou groupements ou participer à de telles entités.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Loi, le bilan et le compte de profits et de pertes sont présentés de manière combinée. Comme exigé par le même article de la Loi, la Loterie Nationale établit également, des comptes annuels de façon séparée.

**NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**Principes généraux

Les comptes annuels ci-joints sont établis selon des principes comptables spécifiques se basant sur le principe de continuité d'exploitation et sur les dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises en accord avec l'article 26 de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée, ainsi que d'autres principes comptables définis ci-dessous. Elles donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats de l'Œuvre.

La nomenclature et la terminologie de certains postes du bilan et du compte de profits et pertes ont été adaptées au vu de la nature particulière de l'Œuvre.

Les dispositions de la loi comptable du 18 décembre 2015 relative aux comptes annuels et comptes consolidés et du règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant la forme et le contenu des schémas de présentation du bilan et du compte de profits et pertes, ont été transposées dans ces comptes annuels.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année. Le chiffre d'affaires, les montants des lots sortis au tirage de la Loterie Nationale ainsi que leurs contreparties sont injectés automatiquement dans la comptabilité chaque lundi à partir du système informatique de gestion des billets et jeux online. L'exercice 2023 comprend les ventes, les gains et les commissions de jeu liés pour la période du 26 décembre 2022 au 24 décembre 2023.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Conversion des devises

L'Œuvre tient sa comptabilité en euros (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros aux cours de change applicable à la date des opérations.

A la date de clôture du bilan :

- le prix d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles, exprimé dans une autre devise que la devise du bilan, reste converti au cours de change historique ;
- tous les autres postes de l'actif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les postes de passif, exprimés dans une autre devise que la devise du bilan, sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi, seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires, ou à leur coût de revient, déduction faite des amortissements et des corrections de valeur cumulées.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations incorporelles et corporelles.

Les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

- Terrains et constructions : 10 à 50 ans,
- Logiciels, progiciels et jeux internet : 2 à 3 ans,
- Installations techniques et machines : 3 à 5 ans,
- Autres installations, outillage et mobilier : 2 à 10 ans.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Lorsque l'Œuvre considère qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une diminution de valeur, de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Titres ayant le caractère d'immobilisations

Les titres ayant le caractère d'immobilisations sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur prix de marché, incluant les frais accessoires. Leurs prix sont déterminés selon la méthode des prix moyens pondérés, exprimés dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

La valeur de marché correspond pour les titres ayant le caractère d'immobilisations admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé au dernier cours disponible le jour de l'évaluation. Au cas où une telle valeur de marché n'est pas disponible, le prix est déterminé en application d'une méthode d'évaluation reconnue.

Stocks

Les stocks de matières premières et consommables ainsi que de billets instantanés sont évalués au prix d'acquisition. Une correction de valeur est appliquée lorsque la valeur estimée de réalisation à la date de clôture est inférieure au prix moyen pondéré.

Les corrections de valeur éventuelles viennent en déduction de la valeur des stocks figurant à l'actif. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Créances

Les créances résultant des ventes sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est appliquée lorsque la valeur réalisable à la date de clôture est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. La valeur réalisable est définie sur base des informations dont dispose le Conseil d'Administration à la date de sa décision. Les montants de créances figurant à l'actif du bilan sont des montants nets de corrections de valeur.



## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Parts payées et accordées d'avance

Les parts payées d'avance sont comptabilisées sur base des décisions du Conseil d'Administration et sont évaluées à leur valeur nominale. Au moment de la décision du Conseil d'Administration, l'Œuvre enregistre dans un compte d'actif les montants accordés et partiellement payés d'avance et dans un compte de passif le montant correspondant à la promesse de paiement. Cette promesse étant apurée au fur et à mesure du paiement. Les parts payées et accordées d'avance sont soldées lors de l'affectation du résultat.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Réserve à court terme

En conformité avec une précédente décision du Conseil d'Administration, les gains non encaissés par les joueurs en adéquation avec les règlements des jeux sont alloués à la « Réserve à court terme ». Les montants alloués à cette réserve correspondent principalement aux montants des lots non encaissés par les gagnants dont la validité est expirée. Les dotations sont réalisées de manière hebdomadaire, mensuelle ou annuelle, en fonction des jeux, par la Direction de la Loterie Nationale. Par la suite, cette réserve sera utilisée en vue de financer des gains complémentaires aux joueurs en accord avec le Conseil d'Administration. Ces montants seront rejoués ultérieurement et bénéficieront à d'autres joueurs via des promotions à venir sur les différents jeux.

Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes dont la nature est clairement identifiée, mais qui, à la date de clôture du bilan, restent probables ou certaines et indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur dont la nature est clairement identifiée, mais qui, à la date de clôture du bilan, restent probables ou certaines et indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance. Concernant les jeux Joker, Piccobello, ExtraLux, Zubito, High 5 et Oddset, la Loterie Nationale constitue des provisions afin de couvrir le risque de décaissement des gains du 1er rang et des gains de rangs inférieurs dans le cas où ceux-ci incombent exclusivement à la Loterie Nationale. Ces provisions sont constituées en fonction des gains encaissés et des gains théoriques définis dans le règlement des jeux. Leur utilisation se fait au moment de l'encaissement du gain.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Dons et legs reçus

Les dons et legs reçus sont validés par le Conseil d'Administration et sont reconnus dans les produits d'exploitation à la date de l'acceptation par le Premier Ministre. Ces montants peuvent être comptabilisés dans les capitaux propres sous forme de fonds dédié sur décision du Conseil d'Administration. Ceux-ci sont alors utilisés pour le financement de projets suivant l'intention du donateur.

**NOTE 3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

<b>Logiciels, progiciels informatiques et jeux sur internet</b>	<b>2023</b>
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	<b>139 731,91 €</b>
Acquisitions de l'exercice	30 421,63 €
Cessions de l'exercice	-23 028,29 €
<b>Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>147 125,25 €</b>
Corrections de valeur au début de l'exercice	-111 358,36 €
Corrections de valeur de l'exercice	-26 744,49 €
Cessions de l'exercice	23 028,29 €
<b>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>-115 074,56 €</b>
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>32 050,69 €</b>
<b>Valeur comptable nette au début de l'exercice</b>	<b>28 373,55 €</b>

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

	<b>Terrains et constructions</b>	<b>Installations techniques et machines</b>	<b>Autres installations, outillage et mobilier</b>
	<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2023</b>
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	21 159 223,78 €	5 138 201,74 €	5 177 888,45 €
Acquisitions de l'exercice	- €	- €	239 852,92 €
Cessions de l'exercice	- €	-28 959,12 €	-1 169 227,05 €
<b>Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>21 159 223,78 €</b>	<b>5 109 242,62 €</b>	<b>4 248 514,32 €</b>
Corrections de valeur au début de l'exercice	-5 844 088,26 €	-5 059 494,06 €	-4 798 406,77 €
Corrections de valeur de l'exercice	-463 078,94 €	-28 579,94 €	-204 928,53 €
Cessions de l'exercice	- €	28 959,12 €	1 169 227,05 €
<b>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>-6 307 167,20 €</b>	<b>-5 059 114,88 €</b>	<b>-3 834 108,25 €</b>
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>14 852 056,58 €</b>	<b>50 127,74 €</b>	<b>414 406,07 €</b>
<b>Valeur nette comptable au début de l'exercice</b>	<b>15 315 135,52 €</b>	<b>78 707,68 €</b>	<b>379 481,68 €</b>

Les cessions de l'exercice correspondent à des mises au rebut de matériel informatique et téléphonique ainsi que de voitures de service entièrement amorties.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

## NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont constituées des éléments suivants :

	<b>Titres ayant le caractère d'immobilisations</b>	<b>Autres prêts</b>
	<b>2023</b>	<b>2023</b>
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	28 382 615,36 €	2 300 821,54 €
Acquisitions de l'exercice	18 032 344,18 €	357 408,15 €
Cessions de l'exercice	-8 002 282,36 €	-16 263,74 €
<b>Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice</b>	<b>38 412 677,17 €</b>	<b>2 641 965,95 €</b>
Corrections de valeur au début de l'exercice	-2 062 382,80 €	- €
Corrections de valeur de l'exercice	-365 287,81 €	- €
Reprises de corrections de valeur de l'exercice	1 151 594,87 €	- €
<b>Corrections de valeur à la fin de l'exercice</b>	<b>-1 276 075,78 €</b>	<b>- €</b>
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>37 136 601,44 €</b>	<b>2 641 965,95 €</b>
<b>Valeur nette comptable au début de l'exercice</b>	<b>26 320 232,56 €</b>	<b>2 300 821,54 €</b>
<b>Valeur de marché à la fin de l'exercice</b>	<b>39 891 622,41 €</b>	<b>2 641 965,95 €</b>

Les immobilisations financières d'un montant total de EUR 39.778.567,39 (2022 : EUR 28.621.054,10) sont principalement constituées comme suit :

- des investissements dans des titres financiers pour EUR 37.136.601,44 (2022 : EUR 26.320.232,56). Ces investissements sont comptabilisés en Titres ayant le caractère d'immobilisations, en accord avec la politique d'investissement de l'Œuvre qui définit une stratégie de placements à long terme et soucieuse du respect de critères ESG. Au cours de l'exercice 2023, dans la continuité de la décision du Conseil d'Administration de placer une partie de ses liquidités, l'Œuvre a procédé à l'acquisition de titres financiers pour un montant total de EUR 18.032.344,18 (2022 : EUR 24.062.047,74). Les cessions de l'exercice 2023 s'élèvent quant à elles à EUR 8.002.282,36, générant une moins-value totale de EUR 206.567,73 reprise en Autres intérêts et autres produits financiers et en Intérêts et autres charges financières. Ces cessions interviennent soit à la suite de l'arrivée à maturité d'obligations, soit lorsque les critères ESG ou de performances ne sont plus respectés. L'ensemble des titres du portefeuille de l'Œuvre, qui sont admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un marché réglementé, représente une valeur de marché d'EUR 39.891.622,41. Ces titres sont évalués selon le dernier cours disponible le jour de l'évaluation. Au cas où une telle valeur de marché n'est pas disponible, la valeur est déterminée en application d'une méthode d'évaluation reconnue ;

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (suite)**

- des dépôts de garantie en vue de la gestion des risques des jeux EuroMillions et EuroDreams, nouveau jeu lancé en novembre 2023, pour EUR 2.640.052,95 (2022 : EUR 2.300.021,54). Ils sont sujets à une revue biannuelle et leur contrepartie a été enregistrée au passif en Réserve à long terme pour le même montant.

**NOTE 6 – AUTRES CREANCES ET AUTRES DETTES**

Au 31 décembre 2023, les Autres Créances, dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an, incluent un montant de EUR 1.937.883,28 (2022 : EUR 3.041.406,36) relatif aux fonds de la Loterie Nationale dans le « trust » créé avec les loteries participantes (1) aux jeux EuroMillions et EuroDreams. Ce trust, de droit anglais, a été constitué afin de couvrir les risques de contrepartie et de défaut et est géré par un trustee, The Law Debenture Trust Corporation. Ce montant est placé en fonds monétaires auprès d'une banque. La contrepartie de ce montant se trouve dans le compte Autres Dettes pour un montant de EUR 1.940.701,73 (2022 : EUR 3.044.224,80) et correspond aux lots du Jackpot non encore gagnés à la clôture ainsi qu'aux fonds de réserve alimentés par les ventes EuroMillions et EuroDreams pour financer les montants des Jackpots futurs selon les critères définis par les règlements des jeux.

En dehors des éléments mentionnés ci-dessus, les Autres Dettes se composent majoritairement des subventions allouées et restant à payer par l'Œuvre pour un montant de EUR 9.105.612,06 (2022 : EUR 7.232.729,85). Sont également repris la quote-part dans le produit net de l'Œuvre à payer aux offices sociaux communaux EUR 5.286.934,46 (2022 : EUR 4.353.151,63), ainsi que le restant dû de la quote-part dans le produit de l'Œuvre à payer au Fonds National de Solidarité pour EUR 3.073.868,92 (2022 : EUR 1.831.303,26). Suite à une décision du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la part non distribuée du produit net 2012 de l'Œuvre aux offices sociaux pour un montant de EUR 551.472,71 (2022 : EUR 551.472,71) est reprise dans la rubrique Autres dettes. Cette dette reste encore à être apurée selon des modalités à fixer par le Conseil d'Administration.

(1) PLI (Irlande), Camelot (Royaume-Uni), Loterias y Apuestas del Estado (Espagne), Loterie Nationale (Belgique), FDJ (France), Österreichische Lotterien (Autriche), Santa Casa (Portugal), Swisslos (Suisse), Loterie Romande (Suisse) et Loterie Nationale (Luxembourg).

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 7 – DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PARTS PAYÉES ET ACCORDÉES D'AVANCE**

Suivant une précédente décision du Conseil d'Administration, l'Œuvre enregistre dans un compte d'actif l'ensemble des montants accordés et payés d'avance et dans un compte passif le montant correspondant à la promesse de paiement de ces derniers.

Au cours de l'exercice 2023, le montant total en quotes-parts légales et en aides récurrentes et ponctuelles accordées par l'Œuvre porte sur la somme totale d'EUR 30.558.558,87 (2022 : EUR 23.072.207,57). Déduction faite d'amendements et redressements de EUR 1.048.221,00 pour l'exercice 2023 (2022 : EUR 413.077,04), suite à la non-réalisations de projets, à des remboursements de fonds non-nécessaires ou à des tranches non-payées (D) le montant total en quotes-parts légales et en aides accordées par l'Œuvre porte sur la somme totale d'EUR 29.510.337,87 (2022 : EUR 22.659.130,53).

La quote-part légale en faveur du Fonds National de Solidarité dans le produit net de l'Œuvre suivant le Règlement grand-ducal du 16 janvier 2013 est fixée à un tiers. De ce fait, cette quote-part s'élève à EUR 10.573.868,92 pour l'exercice 2023 (2022 : EUR 8.706.303,26). Le montant global est payé sous forme d'acomptes mensuels sur la quote-part due au Fonds National de Solidarité. Le restant dû au titre de l'exercice 2023 sera réglé sous la forme d'un paiement unique en 2024 après validation des comptes.

La quote-part légale dans le produit net de l'Œuvre à prélever au profit des offices sociaux communaux est fixée à un sixième du produit net et s'élève à EUR 5.286.934,46 (2022 : EUR 4.353.151,63) pour l'exercice sous revue. L'Œuvre procédera au règlement de ce montant dû au titre de l'exercice 2023 sous la forme d'un paiement unique en 2024. Aucune avance n'a été payée.

Il convient de noter que le montant total des quotes-parts légales fixées par le Règlement grand-ducal du 16 janvier 2013 portant sur la fixation des quotes-parts légales des offices sociaux communaux et du Fonds National de Solidarité dans le produit de l'Œuvre atteint exactement 50 % du résultat de l'exercice, à savoir EUR 15.860.803,38 (2022 : EUR 13.059.454,89) (A).

Les montants alloués aux bénéficiaires récurrents (B) sont payables suivant les modalités arrêtées et communiquées par le Conseil d'Administration.

Au niveau des aides ponctuelles décidées par le Conseil d'Administration (C), certaines aides ont été liquidées sous forme d'un paiement unique ou en plusieurs tranches d'après un agenda arrêté par le Conseil d'Administration et communiqué par avance au bénéficiaire. Pour cette dernière catégorie, le montant final (ou tranche suivante) n'est payable que sur la base d'un rapport intermédiaire ou final et de la finalisation du livrable auquel s'est engagé le porteur de projet.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

NOTE 7 – DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PARTS PAYÉES ET ACCORDÉES  
D'AVANCE (suite)

Résultat de l'exercice	2023	2022
	31 721 606,77 €	26 118 909,78 €

## A. Quotes-parts légales

Fonds National de Solidarité (quote-part 1/3)	10 573 868,92 €	8 706 303,26 €
Offices sociaux communaux (quote-part 1/6)	5 286 934,46 €	4 353 151,63 €
<b>Total A: quotes-parts légales</b>	<b>15 860 803,38 €</b>	<b>13 059 454,89 €</b>

## B. Bénéficiaires récurrents (sur base d'une décision du CA)

Croix-Rouge luxembourgeoise	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Fondation Caritas Luxembourg	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Ligue médico-sociale	1 150 000,00 €	1 150 000,00 €
Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)	1 025 000,00 €	1 025 000,00 €
Fonds culturel national (FOCUNA)	300 000,00 €	300 000,00 €
Kultur lx	300 000,00 €	300 000,00 €
natur&ëmwelt asbl (Fondation Hëllef fir d'Natur)	100 000,00 €	100 000,00 €
Fonds de secours des Luxembourgeois à Bruxelles	24 000,00 €	38 000,00 €
Fonds permanent – secours aux victimes de la guerre	18 180,00 €	21 080,00 €
<b>Total B: bénéficiaires récurrents</b>	<b>5 217 180,00 €</b>	<b>5 234 080,00 €</b>

## C. Aides ponctuelles allouées (sur base des décisions du CA)

## 1) Demandes spontanées des porteurs de projets

Aides ponctuelles sur initiative des porteurs de projets	6 683 077,99 €	3 607 125,00 €
--	----------------	----------------

## 2) Demandes/projets initiés par l'Œuvre

Formation pour artistes et créatifs	28 478,00 €	57 303,68 €
Fonds "stART-up"	549 704,00 €	314 649,00 €
Appel à projets "Tiers-lieux culturels"	400 000,00 €	0,00 €
Fonds "Prix culture et création"	443 852,50 €	159 000,00 €
Appel à projets "Plateforme Cliché"	143 900,00 €	0,00 €
Appel à projets "Activate - Make your move"	1 231 563,00 €	476 345,00 €
Fonds FormatiON	0,00 €	164 250,00 €
<b>Total demandes/ projets initiés par l'Œuvre</b>	<b>2 797 497,50 €</b>	<b>1 171 547,68 €</b>
<b>Total C: aides ponctuelles</b>	<b>9 480 575,49 €</b>	<b>4 778 672,68 €</b>

<b>TOTAL des aides accordées (A+B+C)</b>	<b>30 558 558,87 €</b>	<b>23 072 207,57 €</b>
--	------------------------	------------------------

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 7 – DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PARTS PAYÉES ET ACCORDÉES  
D'AVANCE (suite)****D. Amendements/remboursements/redressements de décisions  
antérieures du CA****Demandes spontanées des porteurs de projets**

Aides ponctuelles	-577 407,27 €	-200 582,72 €
-------------------	---------------	---------------

**Initiatives de l'Œuvre**

Appel à projets "mateneen"	-176 354,56 €	0,00 €
Fonds "stART-up"	-124 300,00 €	-1 863,00 €
Appel à projets "Covid-19"	0,00 €	-197 062,08 €
Appel à projets "ACTiON Jeunes"	-162 579,17 €	-2 088,48 €
Appel à projets "Activate - Make your move"	-7 580,00 €	-11 480,76 €
Total Aides/Projets initiés par l'Œuvre	-470 813,73 €	-212 494,32 €
<b>Total D: amendements/redressements</b>	<b>-1 048 221,00 €</b>	<b>-413 077,04 €</b>

<b>TOTAL des aides incluant les amendements/redressements (A+B+C+D)</b>	<b>29 510 337,87 €</b>	<b>22 659 130,53 €</b>
---	------------------------	------------------------

**NOTE 8 – COMPTES DE REGULARISATION**

Sont principalement portés à l'Actif des comptes de régularisation, les avances mensuelles de la Loterie Nationale envers l'Œuvre basées sur une estimation de son résultat financier pour un montant de EUR 21.300 000,00 (2022 : EUR 21.300.000,00). Ce montant est neutralisé par les entrées de fonds provenant de la Loterie Nationale auprès de l'Œuvre pour le même montant de EUR -21.300 000,00 (2022 : EUR -21.300.000,00.). Sont également regroupés en comptes de régularisation, les frais payés d'avance EUR 121 701,87 (2022 : EUR 91.682,31).

Sont principalement portées au Passif des comptes de régularisation, les ventes des jeux de la Loterie Nationale effectuées durant l'exercice 2023 et relatives à des tirages ayant lieu durant l'exercice 2024 pour EUR 1.275 704,46 (2022 : EUR 1.158.549,73). Les dépôts de garantie des revendeurs d'EUR 295 000,00 (2022 : EUR 340.000,00), auprès de la Loterie Nationale, destinés à couvrir d'éventuelles défaillances de paiement de factures sont également repris en comptes de régularisation au passif.



## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

## NOTE 9 – RÉSERVES

L'Œuvre constitue des réserves afin de pouvoir faire face à des événements prévus et imprévus en rapport avec l'organisation de la Loterie Nationale. Ces réserves visent plus particulièrement à couvrir les risques et à financer les investissements et frais de lancement en relation avec des jeux nouveaux.

Ces réserves sont alimentées de la façon suivante :

- une réserve à long terme de EUR 2.640.053,95 constituée de la contrepartie des dépôts de garantie pour le jeu EuroMillions et EuroDreams, ainsi que d'une réserve de EUR 5.420.681,30, calculée sur base d'un pourcentage du chiffre d'affaires, qui n'est plus dotée depuis 2014 suite à une décision du Conseil d'Administration du 5 mai 2014,
- une réserve à court terme constituée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 correspondant principalement aux montants des lots non encaissés par les gagnants dont la validité est expirée. Les dotations sont réalisées de manière hebdomadaire, mensuelle ou annuelle en fonction des jeux. Par la suite, cette réserve sera utilisée en vue de financer des gains complémentaires aux joueurs en accord avec le Conseil d'Administration. Ces montants seront rejoués ultérieurement et bénéficieront à d'autres joueurs via des promotions à venir sur les différents jeux.

L'évolution de la réserve à court terme se présente comme suit :

Réserve à court terme	2023	2022
Réserve à court terme au début de l'exercice	8 875 807,14 €	8 591 778,19 €
Dotations de l'exercice	1 205 651,76 €	834 494,95 €
Utilisations de l'exercice	-280 235,43 €	-550 466,00 €
<b>Réserve à court terme à la fin de l'exercice</b>	<b>9 801 223,47 €</b>	<b>8 875 807,14 €</b>

La réserve à court terme a principalement augmenté à la suite de la clôture de jeux de grattage en 2023.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

## NOTE 10 - RÉSULTATS REPORTÉS

Le solde de la distribution du résultat de l'exercice 2022 aux différents organismes, net des parts payées d'avance, a été versé au cours de l'exercice 2023 ou est repris en autres dettes (cf. Note 6).

	2023
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2022</b>	<b>51 698 231,82 €</b>
Résultat de l'exercice 2022	26 118 909,78 €
Affectation Résultat 2022 suivant décision du Conseil d'Administration (net de remboursements des bénéficiaires)	-22 659 130,53 €
Fonds dédiés	-121 668,04 €
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2023</b>	<b>55 036 343,03 €</b>

Le don provenant de l'a.s.b.l. ACIPRO en 2022 pour un montant de EUR 285.918,04, repris dans la ligne Fonds dédiés, a été utilisé à hauteur de EUR 164.250,00 dans le cadre du Programme Formation.

## NOTE 11 – AUTRES PROVISIONS

Le montant des autres provisions est constitué des éléments suivants :

Autres provisions	2023	2022
Fonds de contrepartie jeux	4 561 097,87 €	3 721 013,44 €
Provisions pour jeux	913 321,96 €	997 044,99 €
Provisions pour risques et charges	315 143,68 €	318 679,10 €
Provisions pour congés non pris	127 931,00 €	136 090,00 €
Autres provisions	74 374,86 €	74 374,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 991 869,37 €</b>	<b>5 247 202,39 €</b>

L'augmentation des fonds de contrepartie jeux est liée à des gains réels inférieurs aux gains théoriques enregistrés, principalement pour les jeux Joker et Rubbel (Piccobello).

Les autres provisions ont pour principal objectif de financer des gains répétitifs de premier rang.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 12 – GAINS A PAYER**

Les règlements de jeu de la Loterie Nationale précisent, pour chaque jeu individuellement, les dates limites de paiement des gains ainsi que l'attribution des gains échus. Sont repris sous Gains à payer, les gains dus et non échus en fin d'exercice. Les gains sur les jeux de grattage en représentent la majorité avec EUR 4.388.937,38 (2022 : EUR 4.273.837,98). Font également partie des Gains à payer, les gains non échus des jeux Lotto pour EUR 938.961,52 (2022 : EUR 720.822,38), des jeux EuroMillions, Extralux et Joker pour EUR 207.861,00 (2022 : EUR 214.481,00) ainsi que des autres jeux High 5, EuroDreams, PMU, Oddset et Zubito pour EUR 141.911,05 (2022 : 25.565,05)

**NOTE 13 – REVENU BRUT DES JEUX (RBJ)**

Le revenu brut des jeux reprend le chiffre d'affaires généré par les ventes de jeux de tirage, de jeux instantanés ou de paris sportifs, net des lots sortis au tirage, des gains sur jeux instantanés ou sur paris sportifs.

Revenu brut des jeux (RBJ)	2023	2022
Jeux de tirage	40 424 123,78 €	40 630 969,41 €
Jeux instantanés	34 437 082,14 €	21 777 714,30 €
Jeux paris sportifs	1 981 872,52 €	1 174 409,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 843 078,44 €</b>	<b>63 583 093,59 €</b>

L'augmentation du Revenu Brut des jeux instantanés est liée au développement du réseau des Video Lottery Terminals (VLT) tandis que celle des jeux de paris sportifs est liée au déploiement du jeu Sportsbetting lancé en septembre 2022.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

## ANNEXE

31 décembre 2023

**NOTE 14 – AUTRES CHARGES EXTERNES**

Les autres charges externes se composent des charges directement en relation avec les jeux tandis que les frais généraux sont repris dans la rubrique Autres charges d'exploitation.

Les autres charges externes se composent de la manière suivante :

Autres charges externes	2023	2022
Commission revendeurs	16 192 990,29 €	11 997 642,51 €
Frais d'opération des jeux	16 373 970,87 €	11 728 614,74 €
Sponsoring	1 287 780,75 €	1 226 515,63 €
Publicité	862 624,69 €	695 760,90 €
Charges en relation Immeuble	296 739,83 €	234 228,25 €
Rémunération d'intermédiaires	148 493,16 €	157 549,38 €
Frais divers en relation avec l'activité	239 641,52 €	147 907,85 €
Frais de tirage	62 155,66 €	49 766,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 464 396,77 €</b>	<b>26 237 985,50 €</b>

Les augmentations des charges Commission revendeurs et Frais d'opération des jeux sont principalement liées au développement du réseau des Video Lottery Terminals (VLT) et du Sportsbetting.

**NOTE 15 – PERSONNEL**

L'effectif moyen employé par l'Œuvre en 2023 était de 47,2 employés (2022 : 49,5) à temps plein et 19,8 employés (2022 : 13,6) à temps partiel, soit 62,7 ETP (2022 : 60,4).

Les autres frais de personnel comprennent les coûts du régime de pension complémentaire institué au profit des employés de l'Œuvre en cas de retraite, décès et invalidité.

Au niveau du volet retraite, l'Œuvre disposait jusqu'au 31 décembre 2022 d'un système dit à « prestations définies ou defined benefits » financé depuis le 1er janvier 2004 via une convention d'assurance groupe. Avec effet au 1er janvier 2023, le plan en question a été remplacé par un plan de type dit à « contributions définies ou defined contributions ». La couverture invalidité et décès a été adaptée avec effet au 1er octobre 2023. Le nouveau plan de pension complémentaire sous forme de convention d'assurance groupe (retraite, invalidité, décès) a été confié à un autre assureur en 2023. Les dotations patronales antérieures au 31 décembre 2022 (droits acquis nominatifs et réserves) versées à l'ancien assureur ont été transférées par ce dernier à la nouvelle compagnie d'assurance.

## Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

**ANNEXE**

31 décembre 2023

**NOTE 15 – PERSONNEL (suite)**

Conformément à la législation, les promesses individuelles pour les employés bénéficiaires de l'ancien plan et en service au 31 décembre 2022 restent garanties et les coûts y afférents sont repris dans les autres frais de personnel. Les droits acquis nominatifs transférés entre assureurs ont été imputés individuellement aux employés concernés tandis que les réserves sont venues en déduction du paiement des primes de l'assurance groupe relative aux années 2023 et 2024. Ces réserves diminuent ainsi les charges de l'année 2023 et 2024 à hauteur de EUR 839.422,97 par année.

Les autres frais de personnel regroupent également tous les impôts et les frais de gestion se rapportant au régime de pension complémentaire.

**NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

L'Œuvre gère le compte bancaire du Fonds « Prix des arts et des sciences Grande-Duchesse Charlotte ». Au 31 décembre 2023, ce compte s'élève à EUR 75.871,94 (2022 : EUR 75.911,94).

L'Œuvre, par l'intermédiaire de la Loterie Nationale, a conclu des partenariats avec différentes fédérations sportives luxembourgeoises afin de leur garantir un soutien financier pendant plusieurs années. Le montant y afférent dépend des résultats de la Loterie Nationale.

La Loterie Nationale a conclu un contrat de location pour un local situé en dehors du siège social, pour une période de 9 ans maximum. Le contrat couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> octobre 2025. Le montant annuel du loyer s'élève à EUR 50.067,72. Les engagements financiers découlant de ce contrat de location sont :

- à moins de 1 an : EUR 50.067,72 ,
- de 1 an à 5 ans : EUR 37.550,79 ,
- à plus de 5 ans : EUR 0,00.

**NOTE 17 – DONNS ET LEGS**

En 2023, l'Œuvre a bénéficié d'un don de EUR 1.000,00 qui est repris dans la rubrique Autre produits d'exploitation.

Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte

**ANNEXE**

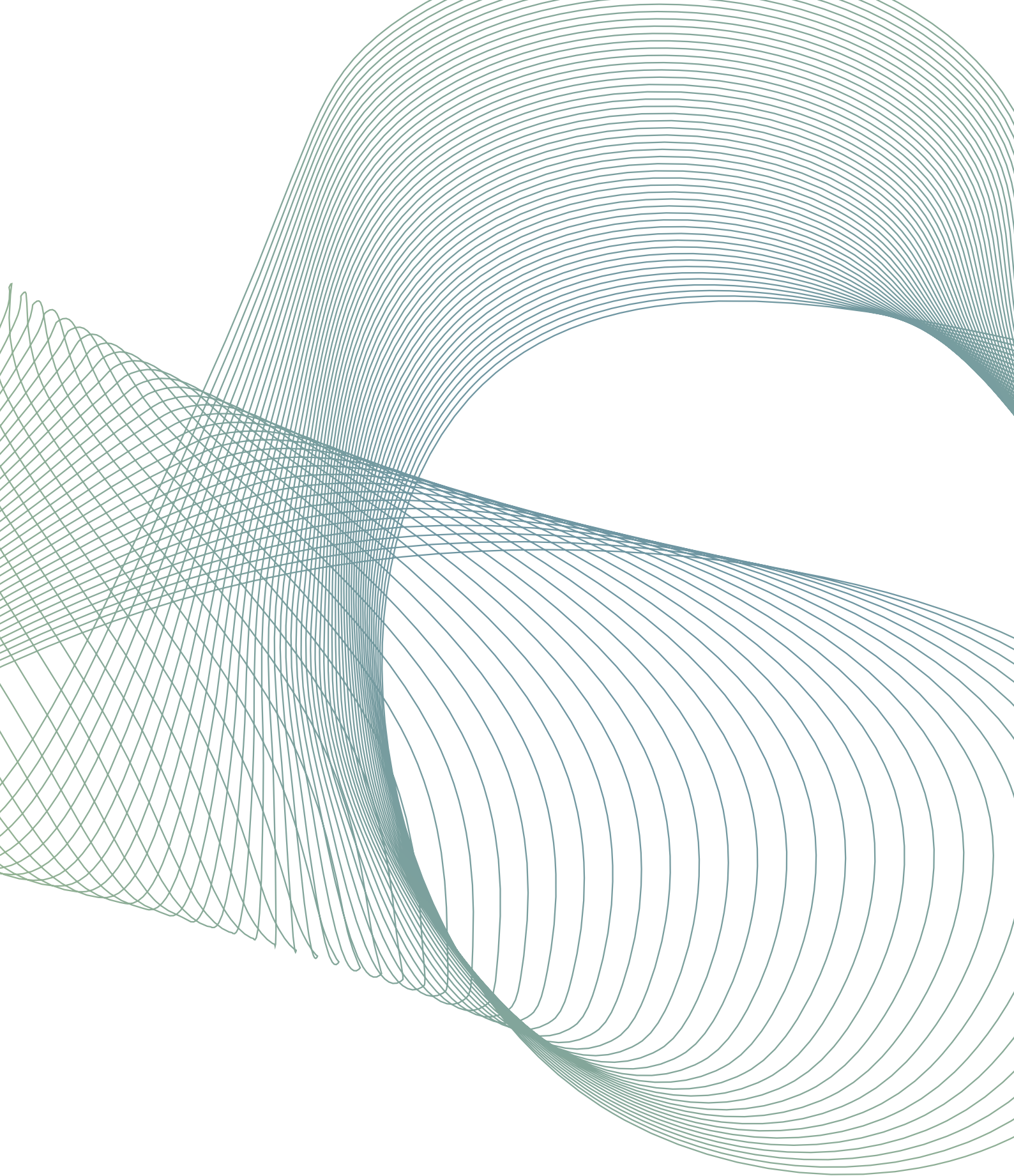
31 décembre 2023

**NOTE 18 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION**

Le Conseil d'Administration ne reçoit aucune rémunération sous aucune forme, aucune garantie, aucune avance, ni aucun prêt.

**NOTE 19 – ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE**

Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2023, il ne s'est produit aucun événement nécessitant une adaptation des comptes annuels 2023 ou une mention spéciale en annexe de ceux-ci.



**ŒUVRE**

Nationale de Secours  
Grande-Duchesse Charlotte